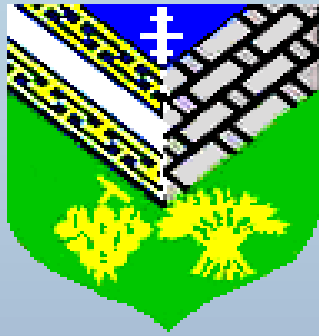


# Michery

# Infos



Lettre d'information N°25  
Novembre — Décembre 2012

**Cette année encore le Téléthon**  
a besoin de nous... Alors rejoignez, vendredi 7  
décembre 2012 à 18h00 place de la mairie, le  
regroupement des associations partenaires  
pour une parade déguisée dans les rues de  
Michery.

Pour en savoir plus

TELETHON

1234

Noël et Solidarité

Nous vous souhaitons  
un très bon Noël  
et de joyeuses fêtes  
de fin d'année

1234



## Lettre d'information

Novembre– Décembre

## L'Éditorial

1. Vie de la Commune
2. Finances
3. Travaux et aménagements
4. Vie des associations

État CivilNaissances

Mélanie **MOUCHARD**  
le 6 Octobre 2012.

Calie **CABRAL**  
le 6 Octobre 2012.

Victoire **LALANDE**  
le 16 Octobre 2012.

Kenzy **AFFLARD**  
le 17 Octobre 2012.

Stan **BOURDIER**  
le 10 Novembre 2012.

Décès

François **CHAUVEY**  
le 6 Novembre 2012

Marie **MORICE**  
le 11 Décembre 2012.

Roger **DAJAN**  
le 24 Décembre 2012.

Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tel: 03.86.96.35.05

Fax: 03.86.96. 48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr

## L'Éditorial

Je souhaite revenir sur la décision du Conseil Municipal du mois de Septembre, lequel a accepté de louer au Groupe TF1 une petite parcelle de terre située près du Hameau de CHALOPIN pour y installer une antenne de diffusion de la TNT. En fait, le Groupe TF1 étudiait plusieurs possibilités se situant sur le territoire appartenant à d'autres Communes, mais proches de CHALOPIN. Ce qui signifiait clairement que l'installation d'une antenne de diffusion télévisuelle allait se faire dans un rayon visible depuis le hameau. Dans ce contexte, il nous est apparu que la Commune de MICHERY avait tout intérêt à accepter cette installation, dont le bénéfice sera de 30.000€ par an, plutôt que de supporter une pollution visuelle sans contrepartie financière.

Je tiens à rappeler à cet égard que l'antenne existante qui appartient à TDF est proche de CHALOPIN, mais située sur le territoire de la Commune de GISY les NOBLES, qui en tire les bénéfices sans en avoir les inconvénients. (La rentabilité est de l'ordre de 10.000€ par an, la Commune de GISY les NOBLES ayant vendu le terrain à un prix que nous ignorons).

La négociation du loyer nous a fait craindre que nos exigences soient trop élevées, mais notre emplacement étant le meilleur du point de vue de TF1, celles-ci ont finalement été acceptées.

Il nous a été précisé que les ondes émises n'avaient rien à voir avec celles de la téléphonie mobile, et nous veillerons à ce que le contrat de bail ne permette pas une telle installation téléphonique.

Le loyer sera actualisé chaque année, et devrait nous permettre d'envisager la réfection de la voie conduisant de MICHERY à CHALOPIN, dont l'état est problématique.

Cette mise au point me paraissait nécessaire, compte tenu de l'inquiétude qu'a pu provoquer cette décision à certains habitants du Hameau de CHALOPIN.

Les fêtes de fin d'année sont proches ; j'aurai donc le plaisir de vous rencontrer à l'occasion de celles-ci.

Le Maire Francis GARNIER

## 1 - Vie de la Commune

## ACHAT D'UN IMMEUBLE

- ◆ La Commune de MICHERY s'est mise d'accord avec le propriétaire de l'immeuble

qui accueille actuellement le café récemment rouvert au centre du Village pour procéder au rachat des murs de celui-ci en 2013. Prix négocié 110.000€ payables en 3ans au taux fixe de 4%.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

- ◆ Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013, la Commune de MICHERY sera tenue de recenser sa population, supervisée dans cette action, qui se répète tous les 5 ans, par l'INSEE. À cette occasion un « coordinateur » a été désigné en la personne de **Madame Marie-Christine JOLLY**. Deux agents recenseurs seront recrutés pour mener à bien le comptage effectif de nos administrés.

## STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE LA CCYN

- ◆ Les statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord, à laquelle nous appartenons, ont subi quelques aménagements en vue de transférer à celle-ci des compétences nouvelles relatives à la création d'un relais « services publics » à SERGINES ainsi qu'un « pôle de loisirs » autour de l'Etang de VINNEUF.

## FERMETRE DE LA MAIRIE ET DE LA BIBLIOTHEQUE

- ◆ La Mairie de MICHERY et la Bibliothèque Municipale seront fermées du Lundi 24 Décembre 2012 au Mercredi 2 Janvier 2013 inclus. Néanmoins, **une permanence sera tenue au Secrétariat de Mairie le lundi 31 Décembre**, pour permettre aux habitants qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales de la Commune de le faire avant la fin de l'année (**de 14 heures 30 à 18 heures 30**).



**Attention, durant  
les Congés  
de fin d'année  
la Mairie et la  
Bibliothèque  
seront fermées  
du lundi 24  
décembre 2012  
au mercredi 02  
janvier 2013**

**Les incivilités  
(dégradations,  
dépôts  
sauvages  
d'ordures,...)  
seront  
dorénavant  
sanctionnées  
par une  
amende de  
150 €**

Commune de MICHERY  
1, place de la Mairie  
Tel: 03.86.96.35.05  
Fax: 03.86.96. 48.20  
mairie-michery2@wanadoo.fr

## 1 - Vie de la Commune (suite)

### UTILISATION DES PISCINES DE PONT SUR YONNE ET SERGINES

- ◆ Des conventions ont été ap-

prouvées en vue de permettre aux enfants scolarisés à Michery d'utiliser les piscines de SERBONNES et PONT sur YONNE. Coût : environ 900€ HT.

### RESTAURATION À LA CANTINE SCOLAIRE

- ◆ Le contrat avec la Sté ELITE restauration, qui approvisionne quotidiennement notre cantine scolaire, sera renouvelé en 2013 au prix de 2,49€ HT le repas, contre 2,45€ HT en 2012. Ce réajustement étant inférieur à 2%, le prix facturé aux familles utilisatrices ne sera pas modifié en 2013.

### CONTRAT POUR LA BIBLIOTHÈQUE

- ◆ Un contrat de maintenance a été renouvelé avec la société PMB qui nous a fourni le logiciel de la Bibliothèque : Coût 428,37€ HT.

### CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DE DISTRIBUTION DE L'EAU « SENS NORD EST »

- ◆ Une convention d'approvisionnement en eau potable, en cas de problème sur nos propres captage et réseau (qualité, quantité par exemple), a été conclue avec le syndicat intercommunal de distribution d'eau SENS NORD EST. Si cela s'avérait nécessaire, nous pourrions acheter 250m<sup>3</sup> par jour au prix de 0,7219€ HT le M<sup>3</sup> (il convient d'y rajouter les taxes de l'Agence de BASSIN SEINE NORMANDIE), sachant que la conduite du syndicat passe à coté de la nôtre au sein du village, avant de desservir la Commune de SERBONNES. Pour contrôler la vente éventuelle un compteur sera posé par la Sté SAUR au prix de 570€HT (compteur et éléments nécessaires au branchement).

### CONFORT ET AMÉLIORATION DES SANITAIRES

- ◆ Des « sèche-mains » seront mis en place à la Salle des Fêtes, à l'école ainsi qu'à la cantine des élèves de l'école primaire. Ils seront loués à la Sté ELIS (appareils DYSON) pour la Salle des Fêtes (3 appareils au prix unitaire de 45€HT par mois) et achetés à l'école et à la cantine (prix 481€HT pour 3 appareils (2 à l'école et 1 à la cantine)).

### DÉGRADATION DE BIENS PUBLICS

- ◆ Les « incivilités » subies par la mairie (dégradation des bâtiments publics ou dépôts sauvages d'ordures de toutes sortes) seront dorénavant **sanctionnées par une amende de 150€** à laquelle s'ajouteront les frais éventuels de remise en état. Si l'intervention de nos agents communaux s'avère nécessaire, un forfait de 250€ sera appliqué en sus.

### REPRÉSENTATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION DE L'EAU

- ◆ La représentation de la Commune de MICHERY au Syndicat Intercommunal de distribution d'eau potable, lequel dessert le Hameau de SIXTE, sera réduite à 1 membre titulaire et 1 membre suppléant, contre 2 dans chaque catégorie actuellement. Cette décision s'appliquera à tous les villages qui utilisent marginalement les services de ce syndicat.

### SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

- ◆ Un nouveau photocopieur couleur plus performant, et moins coûteux sera installé en Janvier 2013 au secrétariat de la Mairie.

## 2 — Finances / Budgets

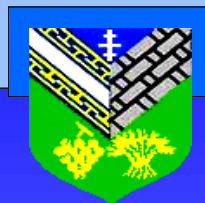
### LES BUDGETS DE MICHERY

- ◆ La fusion des budgets « Principal Commune » et « Ecole Primaire » a été actée.

Elle prendra effet le 1<sup>er</sup> Janvier 2013. La Commune de MICHERY pourra néanmoins connaître les sommes exactes consacrées à son école, grâce à son logiciel de gestion comptable, qui comportera une indication des dépenses et recettes relatives au Groupe scolaire.

### LES BUDGETS DE MICHERY

- ◆ La fusion des budgets « Principal Commune » et « Ecole Primaire » a été actée. Elle prendra effet le 1<sup>er</sup> Janvier 2013. La Commune de MICHERY pourra néanmoins connaître les sommes exactes consacrées à son école, grâce à son logiciel de gestion comptable, qui comportera



## 2 — Finances / Budgets (suite)

une indication des dépenses et recettes relatives au Groupe scolaire.

### LIGNE DE TRÉSORERIE DE 100.000 €

- ◆ Une ligne de trésorerie a été renouvelée auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté pour un montant de 100.000€. En fait cette ligne n'est pas utilisée, mais elle constitue une sécurité au cas où nous enregistrierions beaucoup de retard dans le recouvrement de certaines subventions. Celle-ci nous coûte une commission de : 300€. En cas d'utilisation, la marge de l'établissement bancaire serait de 2% au-delà du T4M (taux moyen mensuel de l'argent que se prêtent les banques au jour le jour).

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- ◆ Le Maire a été autorisé, comme la loi le prévoit, à engager dès le début de l'année 2013 des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'année 2012. Les crédits définitifs seront votés lors de l'établissement du budget 2013, lequel doit être remis aux autorités de tutelle avant le 31 Mars.

### PRIMES ANNUELLES AU AGENTS COMMUNAUX

- ◆ Le régime de primes dénommé IAT (indemnités d'assiduité et de technicité) mis en place depuis plusieurs années a été reconduit pour l'exercice 2013.

### MODIFICATION BUDGÉTAIRE

- ◆ Le transfert de frais supportés par le budget principal mais concernant le budget annexe de l'eau aura lieu en 2012 pour une somme de 23.276€.

### REPAS DES AÎNÉS

- ◆ Les accompagnateurs des aînés qui participeront au repas offert par le Comité des Fêtes et la Commune de MICHERY devront régler une somme de 38€.

### TRESORERIE DE PONT SUR YONNE

- ◆ L'indemnité annuelle versée à la trésorerie au titre des dépenses de la Commune s'élève en 2012 à 419,38€.

## 3 — Travaux et aménagements

### RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

◆ Les travaux de la construction de la station d'épuration et du réseau de rejet des eaux assainies dans l'Yonne doivent débuter le 14 Janvier 2013 (sauf très mauvaises conditions météorologiques). Ils devraient être terminés à l'été 2013. Pourront alors débuter les travaux de mise en place du réseau de collecte, et le branchement des maisons particulières concernées. Tous les marchés de travaux ont été attribués et signés le 4 Novembre 2012.

- ◆ Des conventions devront être signées avec les propriétaires d'impasses privées dans lesquelles la Commune de MICHERY plantera son réseau d'assainissement.
- ◆ L'entreprise BONNEFOY a été choisie pour réaliser des contrôles de compactage, des inspections visuelles ou télévisuelles, et des contrôles d'étanchéité sur le réseau d'assainissement collectif qui va être mis en place à MICHERY. Le marché, sans lequel l'Agence de l'eau SEINE NORMANDIE n'accorderait pas ses subventions, s'élève à : 48.928,05 HT.

### RÉFECTION DES OUVRAGES SUR L'OREUSE

- ◆ Le lancement des appels d'offres pour les travaux à réaliser sur les 2 ponts sur l'OREUSE aura lieu en Janvier 2013, pour des travaux à exécuter à partir de Mars 2013.

### CONTRAT DE MAINTENANCE

- ◆ Des contrats d'entretien ont été passés avec les entreprises suivantes :
  - NADALON (entreprise de plomberie) pour les chaudières de la Commune (4 au total – Mairie, Ecole, Salle des fêtes, et immeuble abritant l'habitation de Mr. Ziani et l'Agence Postale Communale). Coût : 1.014,18 HT.
  - S.P.P. pour l'ensemble des extincteurs de la Commune – Coût : environ 600€ HT.

**Pour pourvoir aux retards éventuels de certaines subventions, la Municipalité a sollicité une ligne de trésorerie d'un montant de 100.000 €**

**Les travaux de la construction de la station d'épuration débuteront le 14 janvier 2013 et devraient se terminer à l'été 2013**

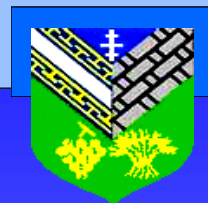
Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tél : 03.86.96.35.05

Fax : 03.86.96.48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr



## RAPPEL

**Le brûlage des déchets verts et autres objets et totalement interdit sur la commune de Michery**

## URBANISME

**Vous souhaitez modifier votre patrimoine immobilier. Les règles changent. Renseignez-vous**

Retrouvez les délibérations du Conseil Municipal et la Lettre d'information sur le site de Michery:

Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tel: 03.86.96.35.05

Fax: 03.86.96. 48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr

## 1 - Vie des associations

### LES MANIFESTATIONS DES ASSOCIATIONS

◆ Les dernières semaines ont été marquées par les évènements suivants :

#### OCTOBRE 2012 :

- L'association « LES AMIS DU VILLAGE » a présenté le spectacle sponsorisé par le Conseil Général « LE PETIT BAL PERDU ».
- Les 13/14/15 l'Association « ECHOS NATURE » a organisé un repas et appris aux élèves de l'école primaire à choisir les légumes nécessaires à une cuisine qu'ils ont pratiquée le lundi.
- Les 20 et 21 « l'Association CULTURELLE de MICHERY » a organisé son 30<sup>ème</sup> Salon de peinture et sculpture, dont le vernissage a eu lieu le Samedi 20 en présence de nombreux invités.
- Le Samedi 27 l'Association « LES MOMES DE MICHERY » organisait un tournoi de belote dont les bénéficiaires lui permettent de participer à des actions en faveur des enfants de la Commune. Le 31 cette même association a réuni les enfants pour la traditionnelle fête « d'HALLOWEEN ».

#### NOVEMBRE 2012

- L'Association LA MARMITE a organisé un dîner œnologique le 9 Novembre.
- Le Comité des Fêtes a organisé pour la deuxième année consécutive un tournoi de POKER le Samedi 10 Novembre.
- L'Association AML a fait déguster le Beaujolais nouveau 2012 dans le cadre d'une soirée dansante le Samedi 17 Novembre.
- Les AMIS du VILLAGE ont organisé leur repas annuel autour d'une choucroute le Jeudi 15 Novembre. Ils clôtureront l'année le Jeudi 20 Décembre, dans le cadre d'un déjeuner dansant auquel tous les adhérents et personnes le souhaitant peuvent participer.

#### DÉCEMBRE 2012

- Le Samedi 1<sup>er</sup> Décembre, l'Association LES MOMES DE MICHERY a réuni à la Salle des Fêtes de MICHERY différents artisans qui ont participé au traditionnel marché de Noël du Village.
- La fin de semaine du 8 et 9 Décembre est réservée à toutes les Associations qui participent au TELETHON organisé au plan National, afin de recueillir des dons en faveur de la recherche médicale axée sur l'éradication des maladies orphelines dites « MYOPATHIE ».
- Le Dimanche 16 Décembre, les enfants de MICHERY pourront assister au spectacle organisé par le Comité des Fêtes et recevoir à l'issue de celui-ci un goûter. La Commune offrira à cette occasion un jouet, à chacun d'entre eux, en présence du Père Noël.

- ◆ D'autres évènements auront lieu en 2013, notamment de nombreuses galettes des rois offertes par différentes Associations à leurs membres.
- ◆ Signalons également le repas annuel offert par la Commune et le Comité des Fêtes aux administrés âgés de 70 ans et plus en 2012. Ce repas aura lieu le Samedi 19 Janvier 2013.

Nous commenterons l'activité 2013 des Associations lors d'une prochaine lettre d'informations.